

ÇA SORT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL



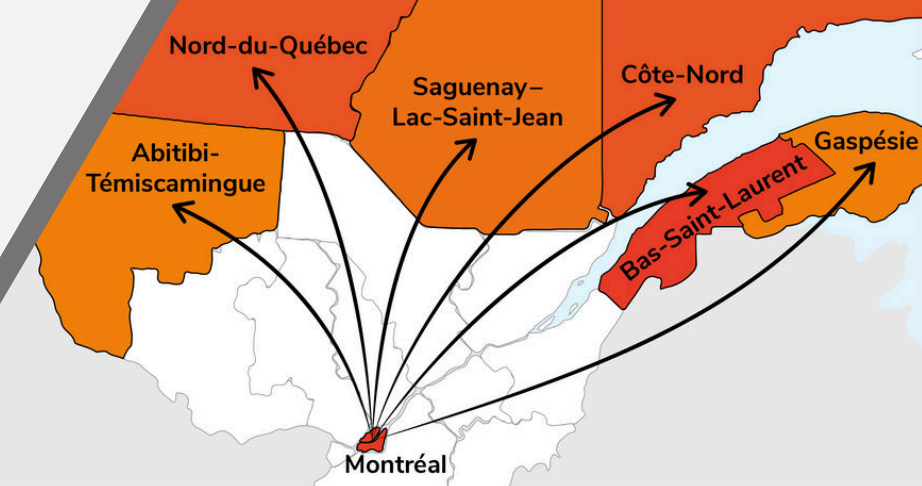
L'OBJECTIF DU PROGRAMME EST DE SOUTENIR LE TRANSPORT D'ACTIVÉTÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES OU DE PLEIN AIR ORGANISÉES À PLUS DE 200 KM DE MONTRÉAL, EN REMBOURSANT UNE PARTIE DES FRAIS DE TRANSPORT.



DISTANCE MINIMALE DE 200 KM À L'ALLER ET À L'INTÉRIEUR DU QUÉBEC



[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE GUIDE DE DEMANDE COMPLET](#)



ADMISSIBILITÉ



ADMISSIBLES

- Organismes à but non lucratif reconnus
- Établissements d'enseignement publics de l'île de Montréal



NON ADMISSIBLES

- Écoles privées
- Municipalités
- Individus
- CPE / Garderies
- Entreprises privées
- Coopératives
- Équipes semi et professionnelles, etc.

ORGANISATIONS

ACTIVÉTÉS

- Activités sportives (compétitions, camps, parties officielles)
- Activités récréatives ou culturelles (festivals, concerts, loisirs actifs)
- Activités de plein air (randonnée, canot, etc.)

- Jeux du Québec
- Congrès
- Forums
- Réunions
- Rencontres
- Formations
- Activités liées uniquement au travail ou individuelles
- Activités qui n'engagent pas de mouvement

PROCESSUS DE DEMANDE

- 1 Demande d'admissibilité** Au moins 10 jours ouvrables avant l'activité
- 2 Confirmation d'admissibilité** Dans les 10 jours ouvrables suivant la demande*
- 3 Reddition de compte** Dans les 30 jours suivant l'activité
*Voir les éléments à fournir ci-bas
- 4 Confirmation de soutien financier par SLIM** Dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la reddition de compte complète
- 5 Visibilité (publication de remerciements)** Dans les 10 jours ouvrables suivant la confirmation du soutien financier
Gabarit fourni ou visuel personnalisé comprenant les logos de SLIM et du MEQ (avec approbation)
- 6 Versement du soutien financier** Dans les 30 jours après réception complète des documents



REDDITION DE COMPTE À REMETTRE APRÈS L'ACTIVÉTÉ :

- Formulaire de bilan
- Preuves de participation
- Photos du groupe
- Factures de transport
- Formulaire de dépôt direct + spécimen de chèque
- Publication de remerciements

SOUTIEN FINANCIER



Jusqu'à **80 %** des frais de transport. Pour un maximum de **10 000 \$** par organisation, par année.



Modalité: 1 seul versement après reddition complète, aucun versement d'avance

CALCUL BASÉ SUR :

- Type de véhicule (transport collectif privilégié)
- Nombre de personnes
- Distance (arrondie par paliers de 25 km)

